

## Réunion du comité du 15 novembre 2013 à 19h

### PROCES VERBAL

Présents : Joan Ferrere, Raphaël Lacmant, Isabelle Panis, Lilian Ah-Von, Florence Peiffer, Magali Clain, Léa Toffolini, Daniel Bru et Emeline Fontaine

Le vendredi 15 novembre deux mille treize à 19h les membres du Conseil d'Administration du Club Hippique de Bourbon se sont réunis au siège de l'association, sur convocation de Madame la présidente par email.

Un feuillet d'émargement, annexé au procès-verbal, a été établi et dûment signé par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Cette séance est présidée par Madame Joan Ferrere, en qualité de présidente du Club Hippique de Bourbon, assistée par Madame Isabelle Panis en qualité de secrétaire adjointe de l'association.

L'ordre du jour a été rappelé par Madame la présidente en début de séance et le contenu des sujets traités lors des débats suit :

- 1- Point sur la situation financière du CHB

Après un rendez-vous pris avec le comptable (précisions dans le PV de CA n° 241013) puis avec Mr Payet, chargé de comptes à la BNBPParibas, en date du 09/11/13 l'état des comptes a pu être réalisé. Il existe 3 comptes bancaires dont les états dressés en date du 09/11/13 sont listés ci-après :

- 1 compte courant (N°1) dont le solde créditeur est de 43 112 € au 09/11/13 ;
- 1 deuxième compte courant (N°2) dont le solde est de 2 200 € au 09/11/13 (Mr Lacmant explique que ce compte a été ouvert en 2011 à l'occasion des championnats de France d'équitation à Lamotte Beuvron afin de financer les frais à engager.
- 1 livret A créditeur de 31 500 € au 09/11/2013 (ce compte constitue un compte de secours dont la somme correspond environ à 1 mois de réserve).

Cet état des comptes ne prend cependant pas en compte les différentes factures impayées et arrivées à échéance de paiement en Octobre 2013 (cet élément est développé dans le point n°3 : point sur le suivi des factures fournisseurs).

Il a été constaté que le paiement des licences dû à la Fédération Française d'Équitation n'est pas à jour. Il est donc nécessaire de régulariser la situation auprès de la FFE. Une participation aux championnats de France d'équitation n'étant pas, à ce jour, envisagée, les membres du conseil décident à l'unanimité d'allouer les fonds du compte courant N°2 au remboursement du montant des licences en retard. A l'avenir, ce compte sera crédité du montant correspondant à la part FFE lors de chaque paiement de licence et permettra donc une régularisation automatique par débit du compte courant N°2 vers celui de la FFE. Un protocole sera donc mis en place avec la secrétaire du club, Madame Isabelle Bourgagou pour les paiements des licences de manière séparée par chèque liquide, ou carte bancaire pour permettre le transfert régulier sur le compte FFE. Dans le cas où des participations aux championnats de France d'équitation devraient être mises en place par la suite, le CHB débloquera des fonds à la hauteur de 2 200 € (relatifs à l'état actuel du compte courant N°2).

De plus, 1 emprunt en cours de remboursement existe : son montant total était de 80 089.33 € pour un montant de capital de 64 920 € qui correspondent aux travaux réalisés dans la grande carrière. Le montant des mensualités à verser est de 918.18 € pour une durée légale de l'emprunt de 93 mois (fin de remboursement prévue en Août 2020).

Pour information, une note envers le restaurant « Les écuries de Gillot » à hauteur de 694,80 € restée non remboursée par le comité précédent a été cloturée afin de régulariser cette situation. (Cet élément important est repris et complété dans le point 5 : Point sur la situation vis-à-vis du restaurant Les Ecuries de Gillot).

Il est à noter que des créances clients existent, avec pour certaines des durées qui ne sont pas acceptables. Il a été décidé à l'unanimité que des actions seront mises en place afin de régulariser les situations au cas par cas. Cependant, dans les cas où les demandes amiables faites afin de recouvrer les sommes dues resteraient sans réponses favorables, le CHB se réserve le droit de recours à des actions en justice.

## 2- Point sur le bilan comptable de l'année 2012-2013

Un rendez-vous avec l'Expert Comptable du CHB, M Terazoni du Cabinet Terazoni-Taochy, en date du 31/10/2013, a permis d'identifier les points bloquant pour la réalisation du bilan de l'année comptable 2012/2013 :

- Les fiches de caisse ne sont pas cohérentes avec les sorties du logiciel de gestion du club, STAFF est donc nécessaire de les repointer en totalité ;
- Une mise à jour des immobilisations du club est également nécessaire. En effet, le comptable met en avant une négligence passée car des biens (chevaux, matériels ect...) n'appartenant plus au club sont encore immobilisés comptablement et des biens appartenant au club ne le sont pas ;
- Les cotisations et forfaits des adhérents (Propriétaires, Cavaliers, Poneys...) incluant les adhésions et les créances en cours de Janvier à Juillet 2013 n'ont pas été communiqués au cabinet comptable.

Actuellement la trésorière, Mlle Toffolini, et la trésorière adjointe, Mlle Peiffer, y travaillent avec la secrétaire, Mme Bourgagou, pour que les fiches de caisse de Août 2012 à Juillet 2013 soient reprises et corrigées.

L'ensemble des documents cités ci-dessus sera dûment mis à jour et transmis pour que le cabinet comptable puisse travailler sur le bilan du CHB.

Il convient d'indiquer que le CHB a été saisi par l'Expert comptable (29 mai 2013 et début octobre 2013) par lettre recommandée avec AR sur les difficultés rencontrées par ce dernier sur la justification de différentes opérations de l'association.

A ces courriers étaient joints une liste d'anomalies touchant les emprunts en cours, les opérations de caisse, les rapprochements bancaires, les créances fournisseurs, les factures manquantes et la situation clients (état des comptes clients :propriétaires, cavaliers, élèves poneys...) sur STAFF

Par ailleurs la trésorière et la trésorière adjointe s'occuperont de dresser un tableau des charges mensuelles et annuelles fixes, ainsi qu'un échéancier des factures fournisseurs, afin de créer un budget prévisionnel.

Afin d'apurer petit à petit les comptes clients il a été décidé de l'installation d'un nouveau logiciel de gestion à compter du 1<sup>er</sup> Novembre afin de repartir sur des bases saines de secrétariat/gestion (bon listing d'adhérents actifs, avec leurs coordonnées complètes, facturation à jour, piquet d'équins à jour...), et la mise à jour de l'ancien logiciel va se faire (créances à recouvrir, etc...) au fil de l'eau.

- 3- Point sur le suivi des factures fournisseurs

En date du 09/11/2013 il a été fait un point sur les factures impayées à ce jour. (récapitulatif détaillé annexé à ce PV)

Les factures impayées représentaient alors un montant total de 26 988.86 € dont 21 515 € pour les factures échues en date du 18 octobre 2013 (date de l'AGE), hors frais vétérinaires. Ces factures comprennent des arriérés de paiement importants envers les principaux fournisseurs pour la santé et le bien être des chevaux (copeaux de bois, granulés, livraison de foin, maréchals ferrants...).

C'est dans ce cadre que la société URCOOPA nous a mis en demeure de paiement le 13/11/13 pour un montant correspondant à 3 mois de factures impayées (relatives aux granulés fournis d'Août à Octobre 2013) sous peine de ne pas effectuer la prochaine livraison.

De même Mr Jules HOAREAU, auprès duquel nous nous procurons le foin, a formulé ce même type de mise en demeure verbalement auprès de la secrétaire du club.

A ces factures des fournisseurs s'ajoutent les factures du vétérinaire GEHIN Simon. Ce vétérinaire ne transmet pas régulièrement ses factures et leur suivi n'a pas été réalisé assiduellement. Ainsi, il nous a transmis des factures en retard de paiement dont certaines datent de 2011 (tableau récapitulatif détaillé annexé à ce PV). Le montant total du à ce jour à Mr GEHIN Simon s'élève à

14 995€ pour 2011/2012/2013. Il a été convenu d'un échéancier pour la régularisation de ces factures sans mettre en « danger » la trésorerie de l'association.

Le montant total des factures impayées au mois d'Octobre 2013 et arrivées à échéance de paiement était donc de 36 510.62 €. Les factures les plus urgentes ont été réglées. Le paiement des factures en attente sera échelonné de façon à garder de la trésorerie pour les autres frais à venir et pour pouvoir engager les dépenses nécessaires (travaux urgents, renouvellement de la cavalerie...).

Ce premier état des lieux financier est approuvé à l'unanimité par les membres présents, un état définitif sera présenté en comité directeur avant la fin de l'année 2013, et au regard des éléments le Comité Directeur se réserve le droit d'une part de mettre en demeure l'ancien comité de fournir des explications et au besoin saisira les instances compétentes sur les manquements relevés dans la gestion de l'association.

- 4- Choix des vétérinaires

2 vétérinaires sont actifs auprès du CHB : Messieurs Simon GEHIN et Mehdi ZIAN. Après consultation des moniteurs et en se basant sur le fait que ces deux professionnels ont des compétences complémentaires, il est décidé de ne pas mettre d'exclusivité et de continuer à travailler avec ces deux vétérinaires: tous 2 doivent pouvoir être sollicités selon disponibilité. Chaque intervention fera l'objet d'un bon et d'un récapitulatif d'intervention déposés au bureau (auprès de Mme Magalie CLAIN, Responsable du suivi vétérinaire) et une facturation mensuelle sera mise en place pour plus de rigueur.

Nous planifions, si cela est possible, de mettre en place une tarification forfaitaire pour les interventions courantes (coliques....)

- 5- Point sur la situation vis-à-vis du restaurant Les Ecuries de Gillot

Suite à une rencontre entre le comité (représenté par Mme Joan FERRERE et Mr Lilian AH-VON) et l'actuel gérant du restaurant : Mr Guy ROBERT, il a été décidé d'une refonte du bail commercial proposé par le précédent bureau (que Mr ROBERT avait refusé de signer à l'époque).

Le comité directeur constate le décalage énorme qui existe entre le montant actuel du loyer payé et le montant éventuel escompté, au point de s'interroger sur les données qui expliquent cette différence

M Guy Robert lors de cette rencontre a acté le principe d'une révision de son bail y compris du loyer..

Mr Lilan AH-VON travaille à la refonte du bail. Le loyer sera révisé avec un cahier des charges clair (Il est à noter que des soucis nets d'hygiène et de sécurité doivent être régularisés : curage du bac à graisse, vidange des eaux grasses du bar devant le clubhouse, poubelles débordantes....).

Mr Guy ROBERT a également fait part de ses projets de construction de toilettes et d'un local à poubelles.

Cette refonte est validée à l'unanimité, la proposition de bail sera transmise au Gérant du Restaurant avant la fin de l'année

Par ailleurs, une note envers le restaurant « Les écuries de Gillot » à hauteur de 694.80 € restée non remboursée par le comité précédent a été cloturée afin de régulariser cette situation. Il est proposé par Madame la présidente, et adopté à l'unanimité par les membres du conseil d'administration, que dorénavant les futures consommations personnelles des membres du comité seront à leur charge propre et qu'aucun « compte CHB » ne restera en suspens auprès du restaurant. Seuls les repas officiels prévus lors des concours ou des événements officiels seront pris en charge par le club hippique de bourbon.

- 6- Point sur les concours

3 concours sont organisés au club d'ici la fin de l'année 2013 :

- 24/11/2013 : Dressage amateur et Club
- 01/12/2013 : Amateur CSO
- 08/12/2013 : Club CSO

Une fois le nombre d'engagés connu, il faudra inventorier les lots existants et en acheter d'autres (décathlon, etc...) si besoin : Mr Daniel BRU et Mme Joan FERRERE gèreront ce dossier.

Le matériel (corde, lettres pour le dressage et barre/chandelier/taquets pour les CSO) devra être nettoyé par le personnel.

Les boxes amovibles (au nombre de 36 arriveront mercredi 20/11. Le dossier de réservation des boxes est géré par Isabelle PANIS.

Diverses tâches sont à effectuer : Inviter un maréchal Ferrand, un vétérinaire, affichage du contact du vétérinaire d'astreinte, avertir les pompiers, vérifier le bon fonctionnement du matériel sono, réunir une équipe de bénévoles, commander les plantes vertes, imprimer les documents nécessaires.

Un repas sera offert aux officiels et un tickets sandwich+boisson aux jeunes bénévoles.

Le repas commandé aux Ecuries de Gillot sera simple : 2 plats au choix.

Il est acté à l'unanimité qu'un engagement par an, lors des concours ayant lieu au club sera offert aux moniteurs.

- 7- Point sur le système d'arrosage suite à la rencontre avec Hydrotech

Hydrotech avait déjà vu Mme Jack le 21/01/2013. Un devis de 5 185.22 € pour achat et installation d'une pompe avait été proposé mais refusé par Mme Jack à l'époque.

Mme Joan FERRERE, assistée bénévolement d'un adhérent de l'association Mr Fred COUASARD, a rencontré cette semaine le même technicien qui avait fait le diagnostique en début d'année. Ce dernier confirme que depuis cette date, le matériel s'est encore dégradé et le local technique présente un réel danger pour les membres et le personnel du club.

Ce nouvel entretien entre le technicien d'Hydrotech et le CHB aura permis une négociation ramenant le devis à la somme de 3 507.81 €.

Un devis contradictoire sera demandé à la société Dom'eau, et le conseil d'administration vote déjà à l'unanimité en faveur de la réalisation de ces travaux, après comparaison des deux devis, pour un montant inférieur ou égal à 3 507.81€.

Ces travaux comprennent notamment la réhabilitation de la pompe numéro 2 (en panne depuis un moment ce qui permettra d'augmenter la pression dans le réseau d'arrosage des carrières et sera en secours dans le cas où la pompe actuelle (déjà réhabilitée une fois) viendrait à dysfonctionner.

Il faudra voir ensuite avec Réunion irrigation et/ou la Saphir pour les canons à eau qu'il semble nécessaire de réorienter et pour la réparation du système (nombreuses fuites détectées).

- 8- Point sur les travaux de la grande carrière

Une rencontre avant la fin du mois de Novembre aura lieu au CHB avec Mr Thierry MOTAIS, l'entrepreneur qui a réalisé la carrière, et qui tient à venir nous présenter un proces verbal de livraison qu'il a fait signer à l'ancienne présidente Mme Jack, dans lequel il stipule que les modifications qu'elle a demandé pour diminuer les coûts ont modifiées le cahier des charges rédigé par un intervenant des haras nationaux, et que, par conséquent, il se dégage du résultat qui en découlera (résultat aujourd'hui qui ne permet pas une utilisation ni un confort de travail optimums).

Actuellement le sol de travail de la grande carrière fouille sous les sabots des chevaux ce qui entraîne des problèmes d'appuis (mauvaise réponse du sol, sollicitations trop importante des articulations des membres des chevaux). De plus les irrégularités du sol entraînent tendinites et entorses (aux endroits trop durs), et les cailloux entraînent bleimes et abcès.

Les matériaux qui ont été mis en œuvre dans la carrière ne répondent que partiellement aux exigences d'un bon sol de travail pour une carrière. Nous travaillons actuellement pour trouver une solution permettant d'améliorer le sol de la grande carrière. La difficulté est de trouver les travaux les moins coûteux et les plus durables, sachant que des frais seront également à engager rapidement pour l'entretien des autres carrières du club.

A noter que les matériaux constituant le sol de la carrière ne sont pas seuls responsables de la qualité du sol de travail. Pour un bon sol de travail il faut également un entretien adapté. Les différents points suivants sont donc à traiter pour la réfection du sol de la grande carrière :

- Un arrosage correctement adapté (évoqué dans le point 7) ;

- Une herse qui permet de régler l'épaisseur de sol de travail et d'homogénéiser les matériaux constitutifs et qui permet de récupérer le sable qui a tendance à partir vers les extérieurs et angles (l'achat d'une nouvelle herse est envisagé, des demandes de devis vont être réalisées, il faudra compter entre 2 000 et 3 000€) ;
- Le passage de herse devra se faire selon un protocole précis à mettre en place ;
- Epierrage à prévoir : retrait des galets qui endommagent les sabots ;
- Changer les pneus du tracteur pour des pneus adaptés;
- Fibrage à prévoir : ajout de matériaux pour améliorer la réponse du sol (des devis et des essais sont en cours).

- 9- Contrats de travail du personnel

Mr Lilian AH-VON a actuellement pu récupérer 4 contrats de travail sur les 8 salariés. Ils répondent à la convention 3603 des centres équestres pour la partie salariale, mais les contrats conclus sont imprécis sur les missions liées aux différents classements du personnel. Les employés sont soumis au régime général de sécurité sociale au lieu de celui de la mutuelle agricole à laquelle ils devraient être assujettis. Il est constaté des disparités qui nécessiteront une remise à plat.

Le contrat de Sandra BONNET monitrice poney est en cours de création sous statut emploi-d'avenir et les autres contrats seront à récupérer avant formalisation.

Il est prévu de reprendre ou de faire chaque contrat avec une fiche de poste correspondante.

Ce point est validé à l'unanimité.

- 10- Jeux de Noël poneys du 15/12/2013

Le dimanche 15 décembre Didier, Florence et Sandra organiseront une journée sur le thème de Noël au club pour les jeunes cavaliers. Il s'agit de jeux organisés.

Mlle Florence PEIFFER devra réaliser l'affiche qui sera diffusée. Le club offrira les boissons et certains éléments du goûter, des papillotes surprises seront offertes aux enfants et l'organisation de jeux (chasse au trésor par exemple avec petits lots) sera à mettre en place. Les parents seront sollicités pour participer en amenant des gâteaux qui compléteront le goûter.

- 11- Projet d'achat de grands poneys

Le piquet des grands poneys étant très vieillissant (dernier achat il y a 3 ans pour le double poney Shergui, les précédents datent de plus de 10 ans), le moniteur Mr Didier BICHON se propose de profiter du salon du cheval de Paris (30/11 au 08/12) pour partir 15 jours en métropole et aller tester et réserver des grands poneys/petits chevaux. Ceci permettra de renouveler en partie la cavalerie et de conserver plus longtemps les cavaliers de cette catégorie jeunes/ados (environ jusqu'au galop 6) et libérerait des créneaux du piquet cheval.

Le club prendrait à sa charge 50% du billet d'avion et son remplacement lors de son absence (2 semaines réparties comme suit : 1 semaine prise sur les congés du moniteur + 1 semaine sur son temps de travail soumise à remplacement par Mme Sylvia BARAU)

Après vote le comité directeur accepte en majorité ce projet (à 8 voix sur 9) en fixant à 1 000€ le plafond de la somme octroyée à Mr Didier BICHON (comprenant la participation au billet + frais).

L'achat concret de nouveaux équidés représentant une somme importante (10 000 € achat + 15 000 € transport + 3 000 € taxes soit environ 30 000 € au total) et ne pouvant être envisagé avant d'avoir le bilan comptable de l'année et un rendez-vous avec la banque, les achats réels des poneys repérés par le moniteur lors de cette mission devront être programmés pour le mois de Janvier.

- 12- Petits travaux de réfection

Mr Raphaël Lacmant et Mr Didier BICHON se proposent d'intervenir bénévolement sur les travaux de réfection divers (boxes, barrières, abreuvoirs...) en fonction des priorités détectées avec l'aide des palefreniers. Les frais engagés pour ces petits travaux seront couverts par le club.

Des ateliers peintures seront à prévoir avec la participation bénévoles des adhérents volontaires pour remettre en état le matériel du club.

#### POINTS DIVERS également abordés

- Un traitement au néporex (traitement insecticide à faire toutes les 6 semaines contre les mouches bleues et la maladie de l'AIE) doit être commandé
- L'AGE du Comité Régional d'Equitation se tiendra le lundi 09/12 à 18h au Golf du bassin bleu, les membres du comité disponibles à cette date s'y rendront.
- Refonte des Statuts : nous devons refondre les statuts pour plusieurs raisons comme par exemple : demander une tarification agricole pour l'eau, donner le droit de vote aux parents de cavaliers mineurs des 4 piquets ...etc. Le choix de ce droit de vote par « collègue » semble plus intéressant mais reste à étudier. Des propositions de modification pour les statuts sont déjà prêtes et validées par un avocat, le comité devra les étudier- afin de les mettre en place.
- Retour de la jument QUIVAVAL : jument atteinte d'une maladie neuronale (le motoneurone) et qui nécessite la prise d'un traitement onéreux à vie à base de vitamine. Quivalval se trouvait depuis un an au ranch du coin tranquille à la plaine des cafres pour une pension de 350 euros par mois. Nous avons décidé de la ramener au club en concertation avec les vétérinaires afin d'effectuer un programme de travail sur 1 mois qui nous permettra de savoir si Quivalval pourra redevenir une jument de travail ou si il faudra lui offrir une retraite paisible ; la décision sera prise début janvier.



- Mise à jour des coordonnées des adhérents : jusque là incomplète et obsolète, la liste des coordonnées des adhérents est en cours de mise à jour pour permettre une diffusion large des actions menées au sein du club et remettre en place une communication avec l'ensemble des membres.
- Suivi de l'évolution des cavaliers : de nombreux parents et cavaliers demandent à avoir plus de visibilité sur leur niveau et leur progression. Il sera prévu de voir avec les enseignants si une planification des passages de « galops » dans l'année peut être mise en place ainsi que l'utilisation de livrets individuels d'équitation (type livrets de plongée).

La prochaine réunion est prévue en date du 29/11/2013 avec pour ordre du jour les sujets qui seront établis en fonction de l'avancement des dossiers en cours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt trois heures.

A Sainte Marie, le \_\_\_\_\_

La Présidente,  
*Nom, Prénom, Signature*

La secrétaire,  
*Nom, Prénom, Signature*